

ACCORD D'ADHESION AU PLAN D'EPARGNE GROUPE TOTAL

Dans le cadre des dispositions résultant de la loi 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, il a été mis en place par accord du 15 mars 2002 – accord portant règlement du Plan d'Epargne Groupe Total – un Plan d'Epargne Groupe Total (PEGT).

Cet accord a été conclu entre la Direction Générale du Groupe Total et les Organisations Syndicales représentatives.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'accord susvisé,

– **la Société Total Raffinage France**, représentée par Patrice LE CLOAREC ayant reçu mandat pour la conclusion du présent accord,

d'une part,

– **et les salariés mandatés par les Organisations Syndicales représentatives au niveau de l'entreprise :**

représentant la CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL – CFDT

Teddy HANEAU

représentant la CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT – CFE-CGC

Jean-Luc HEDER

représentant la CONFEDERATION FRANCAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS – CFTC

représentant la CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL – CGT

représentant la CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL – FORCE OUVRIERE – CGT-FO

d'autre part,

ont convenu d'adhérer au Plan d'Epargne Groupe Total (PEGT).

Un exemplaire de l'accord portant règlement du Plan d'Epargne Groupe Total du 15 mars 2002 ainsi que les mandats des Organisations Syndicales sont annexés au présent accord.

Le présent accord d'adhésion entre en vigueur 1^{er} janvier 2013.

Conformément aux dispositions des articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du Code du travail, le présent avenant sera déposé auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) des Hauts de Seine et auprès du secrétariat du greffe du Conseil de prud'hommes de Nanterre.

Fait à Courbevoie, le 7 janvier 2013

En 10 exemplaires originaux

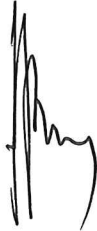
T. H

SCH

[Signature]

Pour Total Raffinage France

Patrice LE CLOAREC



Pour les Organisations Syndicales représentatives au niveau de l'entreprise :

représentant la CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL – CFDT

Teddy HAREAU



représentant la CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT – CFE-CGC

Jean Luc HENNET



représentant la CONFEDERATION FRANCAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS – CFTC

représentant la CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL – CGT

représentant la CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL – FORCE OUVRIERE – CGT-FO